

Toni le gris

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **10 (1872)**

Heft 9

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-181798>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

dres. Il fut très surpris de ne pas le voir venir. Après huit jours de retard, il reçut de M. Bauer une lettre dans laquelle celui-ci annonçait qu'il allait mourir, à la suite d'une condamnation prononcée par une société secrète à laquelle il s'était affilié l'année précédente et qui exigeait de lui un acte odieux. Cette lettre, que la secte mystérieuse lui avait permis d'écrire avant de mourir, était accompagnée d'un billet ainsi conçu :

« Monsieur, l'insensé qui vous a écrit cette lettre vous a exactement renseigné. — Il est mort. Notre sécurité nous défend de vous envoyer ce qui vous appartient, à savoir vos papiers. Ils ont été brûlés... Nous sommes, Monsieur,

« EN NOMBRE SUFFISANT. »

Ce billet est daté du 22 février. Depuis le 25 janvier, la famille et les amis de Bauer ont fait vainement des recherches pour retrouver sa trace.

Après avoir lu ce qui précède, nos lecteurs liront sans doute avec intérêt quelques détails sur les *francs-juges*. Voici ce que nous trouvons dans un ouvrage très estimé sur *la franc-maçonnerie et les sociétés secrètes* :

« A l'époque où l'association des francs-juges parut, la force brutale régnait à la place du droit, une odieuse tyrannie pesait sur le peuple, l'impunité était acquise aux crimes punis par les grands. Elle s'institua en tribunal invisible pour juger les coupables puissants ou les arrêter dans leurs excès en les frappant d'une vague terreur. La Westphalie paraît avoir été le berceau de cette institution. Le suprême tribunal secret avait son siège à Dortmund. Ce fut au XIV^e siècle qu'il en fut question pour la première fois. Les francs-juges se donnaient Charlemagne pour fondateur, et en vertu de cette prétendue origine, l'empereur régnant était le chef nominal des tribunaux secrets ; mais pour qu'il put exercer son autorité il devait être lui-même franc-juge.

» Les tribunaux étaient présidés par les francs-comtes.

» Les réceptions se faisaient de nuit, dans une caverne ou au milieu d'un bois solitaire. On faisait agenouiller le récipiendaire, et, la tête nue, l'index et le médium de la main droite posés sur le sabre du franc-comte, il répétait le serment ainsi conçu : « Je jure d'être fidèle au tribunal secret, de le défendre contre moi-même, contre l'eau, le soleil, la lune, les étoiles, le feuillage des arbres, tous les êtres vivants et tout ce que Dieu a créé entre le ciel et la terre ; contre père, mère, frères, sœurs, femme, enfants, tous les hommes enfin, etc., etc. Je promets que ni l'attachement, ni la douleur, ni l'or, ni l'argent, ni père, ni mère, ni frères, ni sœurs, ni parents, ni aucune chose que Dieu ait créé ne pourront m'engager à enfreindre ce serment, etc. »

» Cette formalité remplie, on instruisait le récipiendaire des signes mystérieux auxquels les francs-juges se reconnaissaient entre eux.

» Le tribunal avait à juger soit des affaires civiles, soit des affaires criminelles ; quand il s'agissait de

ces dernières, l'accusé était cité à trois reprises différentes. S'il répondait à la citation, il se rendait vers minuit sur une place indiquée et où quatre chemins aboutissaient. Là il trouvait un franc-juge qui lui bandait les yeux, et, après l'avoir fait pivoter sur lui-même avec rapidité, le conduisait au tribunal. S'il faisait défaut il était condamné au *ban*, c'est-à-dire à la mort. Dès ce moment, on s'occupait de l'exécution du condamné et les francs-juges envoyés à sa poursuite pouvaient le mettre à mort partout où ils le rencontraient. On pendait le condamné au premier arbre du grand chemin et on se contentait de laisser un poignard au pied du cadavre pour indiquer que l'exécution avait été faite par ordre du tribunal secret.

Il est facile de concevoir quels énormes abus résultaient d'une telle organisation, et c'est en vain que le pouvoir politique ou le pouvoir ecclésiastique essayèrent d'y mettre ordre ; pendant de longues années, les choses restèrent sur le même pied. »

Nous voyons, dans l'ouvrage cité, que le tribunal de Dortmund existait encore en 1800, et si le fait rapporté par la *Petite presse* est vrai, l'institution des francs-juges n'aurait pas entièrement disparu de nos jours.

Toni le gris.

V

La chaumière de Toni était située au bord d'un rocher, près d'un ruisseau qui, de cascade en cascade, descendait des sommités des Alpes dans la plaine. Un terrain couvert de débris de roc, blanchis et par les eaux et par le soleil, séparait l'habitation de Toni de celle du forestier, distante d'une lieue. Elle se composait d'une chambre que la famille occupait durant la journée et d'une chambre à coucher. Derrière la première de ces pièces, se trouvait un grand espace, construit en pierres brutes, cet espace servait de cuisine. A la porte de la chambre, donnant au dehors, était pratiqué un trou, garni d'un fond de bouteille, en guise de vitre, afin que ceux qui venaient de nuit pussent trouver l'entrée de la maison. La chambre était meublée de deux grosses tables de bois. Près de l'une, on voyait suspendu un sous-plat en bois, sur lequel on posait le chaudron de bouillie pendant le repas. Au-dessus de l'autre table, planait, suspendu à un fil, une image du Saint-Esprit, construite artistiquement avec des allumettes. Le plafond, en poutres brutes, était couvert de suie. Les fenêtres, étroites et petites, fermaient si hermétiquement que le bruit de la cascade s'entendait à peine.

Le berceau, dans lequel reposait le plus jeune des enfants, se mouvait seul. La mère, femme ingénieuse, sachant mettre la main à tout, avait établi, au dehors, une roue sur le ruisseau. Cette roue mettait en mouvement une manivelle en bois, laquelle répondait à une petite roue à dents, fixée au berceau, qui ainsi se trouvait poussé à chaque tour de roue.

Sur les parois en bois étaient écrits, en lettres blanches et rouges, quelques sentences des saintes Ecritures. Les caractères étaient si anciens qu'aucun des habitants de la maison n'eût pu les lire.

Cette chaumière valait beaucoup plus que le prix de quelques florins auquel Toni l'avait achetée quelques années auparavant. Lors de la vente aux enchères, il ne s'était trouvé aucun amateur pour l'acheter, parce que, trente ans auparavant, une bande de vagabonds italiens péris, plus tard, par la potence, avait égorgé tous ceux qui l'habitaient. La population éprouvait une terreur superstitieuse pour cette chaumière. La misère n'a pas les moyens de se montrer difficile, et Toni, chassé de la maison paternelle par les gens de loi, était devenu acquéreur de ce réduit aux sombres souvenirs.

Près de la table, au-dessus de laquelle planait l'image du Saint-Esprit, était assise la femme de Toni. Chacun dans la contrée l'appelait *la belle Resel*. Munie d'un couteau à lame courte, elle était occupée à sculpter un morceau de racine de buis. Devant elle, on voyait, sur la table, plusieurs produits de son talent, des chiens, des bœufs, des chats, des éléphants. Elle en fabriquait jusqu'à trente par heure. Ce métier lui rapportait, du reste, très peu; on lui donnait un kreutzer pour cinq de ces objets. Une brocanteuse, mariée dans la localité, lui avait enseigné à sculpter sur bois, et daignait même placer ses produits chez les marchands. Resel n'était pas moins aimée que son mari.

Le lampion brûlait, et le bruit régulier du berceau remplaçait les oscillations de la pendule absente.

Ce soir-là, Resel travaillait avec une ardeur particulière, non-seulement pour chasser les tristes pensées qui venaient l'obséder, mais aussi pour rattraper le temps qu'elle avait perdu à s'entretenir avec un petit homme trapu, qui, l'été et l'automne, servait de guide aux voyageurs, tandis qu'en hiver il parcourait la campagne où il exerçait la profession de mège. Ce petit homme venait proposer à Toni de lui servir d'aide, pour la saison prochaine, ne pouvant suffire à lui seul au transport des bagages des gentlemen et des ladies. Resel lui avait dit que Toni parcourait la lisière des bois, occupé à éloigner le gibier des champs cultivés. Ceci les avait conduits à parler de toutes sortes de choses, et notamment de la facilité avec laquelle on gagnait sa vie autrefois, tandis qu'aujourd'hui c'était le contraire. Les quelques florins que Toni eût pu gagner en transportant les effets des voyageurs, eussent été fort utiles au ménage, mais Resel, estimant que ce serait trop exiger de son mari de lui faire porter des fardeaux tout le jour, après les fatigues de la nuit, refusa cette offre en son nom. Le petit homme partit. Quelques instants après, la porte de la maison, que Resel avait oublié de fermer au verrou, se rouvrit. Elle supposa que le petit homme avait oublié quelque chose, mais, s'étant retournée, elle vit s'avancer un homme de forte taille.

— Qui est là ? que me veut-on ? demanda Resel effrayée.

— C'est moi, tes anciennes amours, chère Resel, as-tu donc juré de ne plus me reconnaître, après avoir autrefois répondu à mon cœur ?

— Ah ! sainte Vierge ! c'est...

Resel n'en put dire davantage. Vaincue par la surprise, et pleine d'une profonde terreur, elle retomba sur son banc.

— C'est toi Bartl, eh ! mais oui, c'est Bartl, c'est tes anciennes amours, ton garçon favori, bien que tu ne l'aies pas épousé.

Et, en disant ces mots, il continua de s'approcher de Resel paralysée par la terreur. Lorsque, enfin, il la toucha de la main, cet attouchement produisit sur elle comme une secousse électrique; elle se releva, d'un bond, fit un pas en arrière, entre le banc et la table, et appuyant contre elle sa main armée du couteau, tandis qu'elle dirigeait l'autre vers le chasseur, elle dit :

— Si tu veux parler à mon mari, viens de jour, lorsqu'il est à la maison. On ne s'introduit pas ainsi de nuit chez les gens. Va-t-en, Bartl ! Laisse-moi en repos !

— Tu aurais dû mieux fermer ta porte, Resel ! Maintenant me voilà entré et tu ne me feras pas sortir si aisément.

— En deux mots : que veux-tu ? qu'est-ce qui t'amène ici ?

— Ecoute, Resel, dit le chasseur d'une voix attendrie, tandis que la jeune femme, tremblante, reculait de plus en plus en le regardant fixement. Ecoute-moi, je t'en supplie !

— Je ne t'écouterai point, misérable ! qui ose venir tourmenter une femme et troubler la paix de la maison ! Va-t-en, ou je t'affirme qu'il arrivera un malheur si Toni rentre.

— Ne dis pas de bêtises, Resel ! Toni ne reviendra pas ce soir à la maison, je puis te le dire pertinemment. Il est occupé en ce moment à regarder les lièvres et les cerfs, au lieu de s'enivrer des beaux yeux de sa belle Resel.

— Arrière d'ici ! détestable garnement ! Sinon, de par le salut de mon âme, je te plonge mon couteau dans le ventre.

Resel n'avait pas achevé ces mots, que Bartl, de ses doigts nerveux, lui serrait le poignet et lui arrachait le couteau de la main.

(A suivre.)

Molèsi à contintà.

On hommo dé Ste-Fourin allavé à la faire dé Mordze po atsetá dai bêtietté.

Près d'Etsetsin, dévortollie sa pétubllia, compté sa mounia et dese dincé :

« Toparai se trovávo vingt francs, ie poré atseta onna tchívra prest' áo cabri et onna faia avoué se n'agné. »

On bet pllie lien, refá son compte su sé dai, in pinsin intré li :

« Se ramassávo pí dix francs su lo tsemin, iaré quasu práo po la tchívra et la faia : pachince po l'agné. »

Lé bon. Proutzo dé Mordse, ressôô sa borsetta et lai dese : « Ma pourra pétubllia, t'è bin minçoletta, t'aria bin fauta que té tsisé onna píca po té gonclliá on bokenet. » Cin mé farai déquié atsetá onna tchívra fretse cabrottaie et on agné. Su cin l'arrevavé à Mordze. Draí dévánt Tivoli, noútron pahisan vai épélui ôquie su la routa, lo ramasso, saidé vo bin que l'étaí : onna petita badinguetta dé cinq francs !

Ora te vai bin, que se dese in sé grattin l'orollie : « Se t'avia tenu bon t'aria zu ton napoléon !

L. C.

Une merveilleuse découverte.

« Quand les Allemands font de la science, dit la *Gazette de Lausanne* dans son numéro du 27 février, ce n'est pas à demi. Nous n'en voulons pour preuve que leur invention récente d'un nouveau papier à tuer les mouches, enduit de nytro-glycérine, de colle et de mélasse, etc. »

Faut-il encore s'étonner de ce que ceux qui ont eu la gloire de tuer des hommes par centaines de mille dans la dernière guerre, se montrent habiles dans l'art de détruire les mouches ?...

Un commis d'exercice envoyait dernièrement à son commandant d'arrondissement la déclaration suivante :

« Retiré le fusil du nommé B....., décédé sans accessoires. »

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.

CASINO-THÉÂTRE DE LAUSANNE

DIRECTION DE M. FERDINAND LEJEUNE

Dimanche 3 Mars 1872.

La bohémienne de Paris

drame en cinq actes.

LE PIANO DE BERTHE

comédie vaudeville en un acte.

On commencera à 6 h. 3/4

Les personnes du dehors qui désirent retenir des places à l'avance sont priées de s'adresser (*franco*) à W. Tarin, libraire.

LAUSANNE. — IMP. HOWARD-DELSISLE.